



Club Afrique  
AEGE

# La dette publique africaine : enjeux d'hier, puissance(s) de demain



octobre  
2021

## Club Afrique de l'AEGE

Guerre économique sur les matières premières et les ressources minières ; affrontements et enjeux sécuritaires ; croissance démographique ; révolution numérique et technologique ; développement durable ; activisme ; émancipation financière, économique et culturelle ... font de l'Afrique le continent au cœur de la mise en application de toutes les innovations, mais aussi des stratégies de puissance et d'influence.

Le Club Afrique de l'AEGE est une plateforme de réflexion, de partage de connaissance, d'expériences, d'expertises terrains et métiers ; où nouveaux et anciens étudiants de l'École de Guerre Economique (EGE) approprient l'intelligence économique au continent.

Un sommet sur le financement des économies africaines a eu lieu le 18 mai 2021 à Paris. Cette réunion a précédé le sommet Afrique-France prévu le 8 octobre à Montpellier. Ces deux rencontres impulsées par la France sont le produit d'une diplomatie financière pour l'un et d'une diplomatie culturelle pour l'autre ; elles s'inscrivent au cœur d'une stratégie de repositionnement de la France en Afrique, en dehors du dossier Sahélien.

La Chine, premier créancier du continent, a su s'imposer comme alternative efficace pour les pays désireux de s'affranchir des contraintes imposées par les bailleurs de fonds occidentaux et les institutions financières internationales.

La contre-offensive française intervient dans un contexte économique marqué par la pandémie de Covid-19, qui bouleverse les rapports de force sur le continent.

**En Afrique, la dette publique redevient un levier d'influence majeur, au cœur d'une guerre économique et informationnelle entre puissances.**

**Cette nouvelle stratégie de *New Deal* proposée au continent par Emmanuel Macron est-elle à la hauteur des enjeux et permettra-t-elle à la France de retisser des partenariats économiques dont elle a besoin ?**



## La structuration de la dette publique comme stratégie de puissance

En 1956, la France se propose en tant que médiatrice des discussions avec l'Argentine au bord de la cessation de paiements, en accueillant les représentants des Etats créanciers d'Europe occidentale à Paris. La rencontre se conclue par le rééchelonnement de la dette<sup>1</sup>. Le même scénario se reproduit en 1961, lorsque le Brésil sollicite les mêmes créanciers.

Désormais, le dénommé Club de Paris, groupe informel de créanciers étatiques, s'organise sans existence légale ni statuts, sous la présidence un haut responsable de la direction du Trésor français. Dans cette première période, le Club intègre de nouveaux membres aux onze créanciers initiaux et standardise progressivement le processus de négociation ; mais le niveau d'activité reste faible. En 1976, le Club est saisi pour la première fois par un Etat débiteur africain, le Zaïre (actuellement République démocratique du Congo). A la fin des années 1970, le Club se dote d'un secrétariat général permanent, également assuré par la direction du Trésor français.

La crise de la dette souveraine déclenchée en 1982, par le défaut de paiement de plusieurs pays en développement, marque un tournant pour le Club de Paris. Il est alors saisi à de nombreuses reprises, principalement par des pays d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique Latine ; mais aussi d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est. Le Club devient alors un acteur central dans la résolution des difficultés

---

<sup>1</sup> Clément Lesaffre, « Le Club de Paris fête ses 60 ans », *La Croix*, 01/07/2016.



de paiement de la dette publique des pays en développement et des pays émergents.

Le Club se réunit généralement chaque mois à Paris. A la fin d'une session de négociation, il émet de simples recommandations. Celles-ci ne sont mises en application que lorsque les Etats débiteurs contractent des prêts, au cas par cas, auprès des Etats membres du Club, via des accords bilatéraux.

Néanmoins, lorsque ces conditions – souvent drastiques – se conjuguent à d'autres facteurs politico-économiques endogènes et/ou exogènes, la dette de ces Etats débiteurs devient insoutenable ; il en découle alors un mécanisme d'endettement difficile à résorber. C'est pourquoi, les Etats débiteurs sollicitent régulièrement le Club de Paris afin de renégocier leur dette.

## Recomposition de la dette africaine

Au cours de la décennie 1990 et au début des années 2000, avant la crise des *subprimes*, les allègements de dette, dans le cadre du PPTE<sup>2</sup> mis sur pied en 1996 et de l'IADM<sup>3</sup> lancée en 2005, ont permis de maintenir le niveau de la dette publique africaine à des niveaux relativement bas.

---

<sup>2</sup> Initiative pays pauvres très endettés (PPTE) visant à rendre soutenables leurs dettes internationales.

<sup>3</sup> Initiative d'allègement de la dette multilatérale.



Depuis 2010, l'encours moyen de la dette publique africaine rapporté au PIB a pris une courbe haussière<sup>4</sup> : de 35 % du PIB en 2010 à 60 % du PIB en 2018. Si la dette publique africaine représente un poids considérable pour les économies du continent, elle ne représente que 2 % de la dette publique mondiale. En termes de volume, l'ensemble de la dette publique ou à garantie publique représentait 375 milliards de dollars<sup>5</sup> en 2018.

Les taux d'endettement des Etats africains sont cependant très hétérogènes : en 2020 selon le FMI, les deux pays les plus endettés étaient le Soudan, avec un ratio dette/PIB de 262,5 %, et le Cap-Vert avec un ratio de 139 % ; tandis que la République démocratique du Congo, avec un ratio de 15,2 %, était l'un des Etats les moins endettés d'Afrique.

Depuis les années 1960, la structuration de la dette publique africaine a connu de multiples évolutions ; selon l'économiste Kako Nubukpo, **elle est devenue plus complexe**<sup>6</sup>. Dans un premier temps, la dette publique était essentiellement institutionnelle – bilatérale ou multilatérale ; les créanciers étaient majoritairement des gouvernements membres du Club de Paris et des institutions internationales. **Puis au début des années 2000, la composition du**

<sup>4</sup> Christophe Barat et Hélène Hehrhart, « Le dilemme des Etats africains : entre besoin d'investir et risque de surendettement », *L'économie africaine 2020*, La Découverte, 2020, p. 21 à 40.

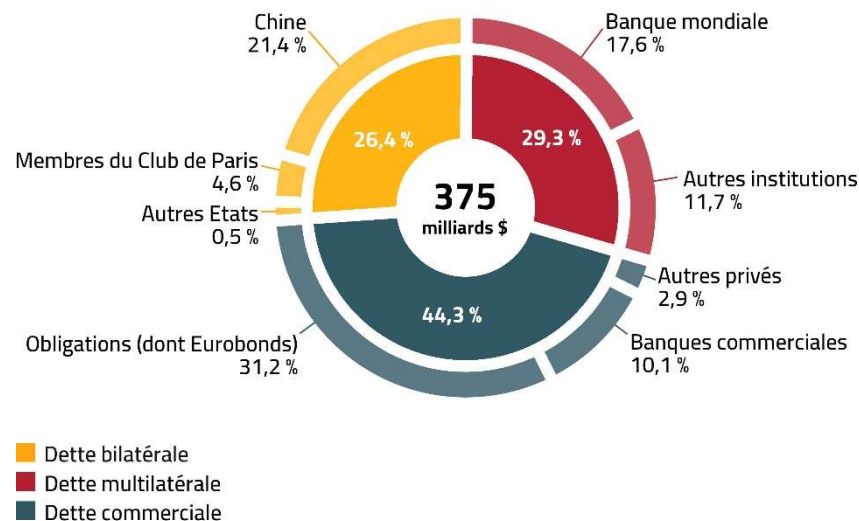
<sup>5</sup> D. Brautigam, Y. Huang et K. Acker, « Risky Business: New Data on Chinese Loans and Africa's Deb Problem », China Africa Research Initiative, Johns Hopkins University, juillet 2020.

<sup>6</sup> Stéphane Ballong et Vincent Duhem, « Faut-il alléger la dette africaine ? Les analyses de Tidjane Thiam, Kako Nubukpo et DSK », *Jeune Afrique*, 08/06/2020.



**panel de créanciers s'est diversifiée et hétérogénéisée.** La part de la dette bilatérale contractée avec des Etats non-membres du Club de Paris, en premier lieu la Chine, a considérablement augmenté. Aussi, la crise des *subprimes*, a laissé le champ libre à d'autres formes de financements privés, dont celui du marché des capitaux. Plusieurs Etats africains se sont dirigés vers celui-ci afin de lever des sommes importantes auprès d'investisseurs privés.

Structure de la dette publique ou à garantie publique en Afrique subsaharienne en 2018



Source : China Africa Research Initiative - Université Johns Hopkins





La dette publique ou à garantie publique en Afrique subsaharienne est détenue par trois grands ensembles<sup>7</sup> : les bailleurs multilatéraux<sup>8</sup> (29,3 %), les bailleurs bilatéraux [dont la Chine (21,4 %), et les Etats membres du Club de Paris (4,6 %)], et enfin un groupe hétérogène de bailleurs privés (44,3 %) – fonds de pensions, banques commerciales, fonds d’investissements, entreprises... Ces derniers souscrivent principalement des obligations, qui représentent 31,2 % de la dette publique ou à garantie publique en Afrique subsaharienne. Aussi, 10,1 % de la dette publique ou à garantie publique est détenue par des banques commerciales, et 2,9 % directement par des grandes entreprises privées.

## Une tentative française de renouveau sur la scène économique africaine

### *La perte d’influence et de légitimité du Club de Paris*

Jusqu’à présent, le Club de Paris est parvenu à imposer 433 accords de restructuration de dettes, représentant 583 milliards de dollars de dettes restructurées, grâce à la présence de vingt-deux membres

<sup>7</sup> D. Brautigam, Y. Huang et K. Acker, idem.

<sup>8</sup> Principaux bailleurs multilatéraux : Banque mondiale, Banque Africaine de développement (BAD), Banque de développement des Etats de l’Afrique centrale (BDEAC), Banque des Etats de l’Afrique centrale (BEAC), Banque islamique de développement (BID), Banque européenne d’investissement (BEI).



permanents<sup>9</sup>, dont des grandes économies mondiales, et des organisations internationales, comme la Banque mondiale et le FMI<sup>10</sup>.

Cependant, le centre de gravité du service de la dette s’est déplacé. Le Club de Paris a perdu son rôle central dans la restructuration des dettes souveraines au profit non seulement de la Chine, devenu le premier créancier bilatéral en Afrique subsaharienne, mais aussi des acteurs privés.

Aussi, l’informalité qui avait fait la force du Club, c’est-à-dire influencer les restructurations des dettes souveraines au niveau international sans avoir de comptes à rendre, est maintenant remise en cause par la société civile. Le Club de Paris est régi par ses propres règles et son propre code de conduite, il n’est soumis à aucun traité ou charte. Ses conclusions n’ont aucune contrainte ; cependant en vertu du principe de solidarité entre les membres du Club, les Etats créanciers les suivent systématiquement lorsqu’ils signent des accords bilatéraux avec les Etats débiteurs (seuls ces accords bilatéraux ont une valeur juridique). Ce système basé sur la dilution des responsabilités – où l’organe décisionnaire n’est juridiquement responsable de rien – soulève aujourd’hui la légitimité des décisions du Club.

<sup>9</sup> Membres du Club de Paris : Allemagne, Australien Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée du sud, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède et Suisse.

<sup>10</sup> Ce dernier est à la fois un expert pour le Club de Paris, qui analyse la solvabilité de l’Etat demandant un allègement de la dette, mais aussi le garant de la conditionnalité des accords du Club.



### ***Le sommet du 18 mai : un moyen de repositionner la France ?***

La pandémie du Covid-19 a bouleversé l'ensemble des économies mondiales depuis le premier trimestre 2020. D'abord formulée en mars par les ministres africains des Finances lors de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), l'idée d'un moratoire est reprise par la Banque mondiale, puis par le ministre français de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire. **En avril, les ministres des Finances du G20 et les membres du Club de Paris s'accordent<sup>11</sup> sur une suspension temporaire du service de la dette publique bilatérale (ISSD) de 73 pays pour une durée de 8 mois, de mai à décembre 2020.** Seulement 26,4 % de la dette publique en Afrique subsaharienne est concerné par le moratoire.

Puis en octobre 2020, les pays du G20 s'entendent<sup>12</sup> pour prolonger de 6 mois supplémentaires la suspension du service de la dette et pour mettre en place un « **cadre commun** » permettant de **restructurer la dette souveraine de 38 Etats d'Afrique subsaharienne lourdement endettés, au cas par cas, tout en coordonnant leurs principaux créanciers bilatéraux.**

Poussé par Emmanuel Macron, **ce cadre commun souhaite impliquer les créanciers privés, mais compte aussi particulièrement sur la Chine.** Pour poursuivre cette dynamique, un sommet est organisé à

<sup>11</sup> Olivier Roguez, « Dettes des pays africains : les grands créanciers tombent d'accord sur un moratoire », *RFI*, 14/04/2020.

<sup>12</sup> Julien Bouissou, « Dette des pays pauvres : un accord trouvé pour un cadre commun », *Le Monde*, 13/11/2020.



l'initiative de la France, à Paris, le 18 mai 2021. 28 Etats africains<sup>13</sup> étaient représentés, ainsi que les principaux membres du Club de Paris et la Chine. L'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale, le FMI et la BAD participaient également. A l'issue du sommet, aucun engagement ferme n'est pris ; les participants se contentent d'affirmer qu'ils poursuivront les discussions sur la réallocation éventuelle d'une partie des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI de la part des pays occidentaux envers les pays africains, et de réaffirmer leur soutien au cadre commun<sup>14</sup>.

Pourtant la sémantique utilisée, tel que « *New Deal* pour le financement de l'Afrique » ou « recette des années 1960 », donne l'illusion d'une réunion ambitieuse, se voulant en rupture avec des mécanismes dont l'épuisement est exacerbé par la crise économique liée à la pandémie de Covid-19.

Pour Emmanuel Macron à la manœuvre, cette initiative répond à un **triple agenda politique : restaurer son image vis-à-vis de l'opinion publique en Afrique-francophone, réaffirmer le leadership de la France, vis-à-vis de ses partenaires européens<sup>15</sup>, dans les relations économiques entre l'Europe et l'Afrique, mais aussi inciter la Chine à**

<sup>13</sup> 28 pays africains participant au sommet : Afrique du sud, Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

<sup>14</sup> Le Point Afrique, « Quelle bilan pour le sommet des économies africaines ? », *Le Point*, 19/05/2021.

<sup>15</sup> 8 pays européens participant au sommet : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni ; ainsi que le président du Conseil européen et la présidente de la Commission européenne.



**intégrer progressivement les standards et mécanismes occidentaux du service de la dette.**

Or si la Chine a accepté le cadre commun lors du G20 et était représentée au sommet du 18 mai, **il semble peu probable qu'elle accepte une stratégie multilatérale impliquant une transparence à laquelle elle s'est toujours refusée**<sup>16</sup>. Au milieu des années 2010, assistant à des réunions du Club de Paris, en tant que membre observateur, la Chine a fait miroiter une hypothétique intention de le rejoindre ; en contrepartie la Banque mondiale et d'autres institutions ont signé un protocole pour soutenir le financement des routes de la soie – sans que la Chine n'ait pour autant adhéré au Club et adopté ses principes. Selon le chercheur Thierry Pairault, **il semblerait donc que ce ne soit pas la Chine qui, participant à ces initiatives comme le sommet du 18 mai, en adopterait les principes du Club de Paris ; mais les Etats membres de ce dernier, ainsi que les institutions internationales, qui entérineraient les normes chinoises**<sup>17</sup>.

## La dette publique africaine au cœur d'une guerre « tout-terrain »

**Dans cette configuration, la Chine poursuit une logique de prédation à pas feutrés – composante centrale de sa stratégie de puissance globale.**

<sup>16</sup> Thierry Pairault, « L'Afrique et sa dette « chinoise » au temps de la covid-19 », *Revue de la régulation*, 29, février 2021.

<sup>17</sup> Thierry Pairault, idem.



Bien qu'il soit difficile de mesurer la part de la dette africaine que détient Pékin, on estime à 153 milliards de dollars le montant total de prêts octroyés entre 2000 et 2019 par le gouvernement et les entreprises chinoises. Bien que débiteurs et créanciers de dettes publiques souhaitent généralement tenir secrètes certaines données, cette difficulté à mesurer la position du créancier chinois vient d'un manque de transparence systémique<sup>18</sup>.

Cette opacité est accentuée par la complexité de son écosystème de financement et la concurrence entre les institutions chinoises bailleuses de fonds ; si certains prêts chinois sont effectués par des entités publiques (Exim Bank of China et China Development Bank, qui détiennent respectivement 55 % et 25 % des prêts chinois en Afrique subsaharienne), de nombreux prêts proviennent de ses banques commerciales – détenues par l'Etat chinois. En 2020, la Chine a approuvé l'ISSD et le cadre commun, mais elle considère que seuls les prêts de l'Exim Bank of China sont concernés par les dispositifs de suspension du service de la dette ; elle estime alors que la China Development Bank est un créancier privé<sup>19</sup>. Aussi, bien que détenues par l'Etat chinois, les banques commerciales actives en Afrique détiendraient occultement, via Singapour, environ 30 milliards de dollars d'obligations dans les pays en développement dont l'Afrique subsaharienne<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Thierry Pairault, idem.

<sup>19</sup> Alain Faujas, « Chine, secteur privé, banques publiques : pourquoi les négociations sur la dette africaine sont bloquées », *Jeune Afrique*, 15/10/2020.

<sup>20</sup> Horn S., Reinhart C. & C. Trebesch, « China's overseas lending », *Kiel Working Paper*, 2019, p.34.



La stratégie de puissance chinoise s'appuie sur l'avantage de proposer aux Etats africains un interlocuteur unique détenant un écosystème varié ainsi qu'une capacité financière inégalable. Mais l'opacité et les conditions contractuelles, qui dépassent les contraintes financières, soulèvent des enjeux de souveraineté pour les Etats débiteurs.

### *La question de la souveraineté*

La complexité de la dette africaine questionne la notion de souveraineté, vis-à-vis des créanciers et particulièrement du premier d'entre eux, la Chine.

**Certains Etats africains, n'émettant pas de monnaie souveraine, doivent contracter une dette publique extérieure libellée en monnaie étrangère<sup>21</sup>** ; ils ne maîtrisent alors plus les taux d'intérêt sur les obligations. Ce fonctionnement du service de la dette limite considérablement la marge de manœuvre de ces Etats africains face à leurs créanciers. **Cette délégation de souveraineté monétaire, qui se traduit par une incapacité à déterminer une politique monétaire propre, questionne alors la souveraineté politique de ces Etats.** Cette situation est aggravée par la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, où le risque de défaut de paiement des Etats africains s'accroît, sans pouvoir apporter une réponse monétaire et politique intérieure et souveraine.

<sup>21</sup> N'Dongo Samba Sylla, « Afrique : la dette contre la souveraineté », *Alternatives économiques*, 04/05/2020.



Pour certains Etats africains les contraintes imposées par les bailleurs de fonds publics impliquent une responsabilité politique trop lourde. Se tourner vers des bailleurs privés, comme ceux de l'écosystème chinois, apparaît alors comme une solution politiquement plus acceptable. Cependant, **si l'opacité profite politiquement aux emprunteurs, les montages que ces acteurs privés chinois imposent, avec constitution de sûreté par le biais d'action de participation et autres obligations dans des domaines stratégiques<sup>22</sup>, peuvent menacer et durablement impacter l'exercice de la souveraineté des Etats africains en cas de défaut de paiement.**

En réaction à l'exacerbation d'un sentiment de perte de contrôle politiques et de souveraineté par la dette, certains dirigeants, économistes, intellectuels, activistes et populations du continent protestent de plus en plus vivement, opérant ainsi une rupture durable.

### *Le débat sur la dette, marqueur d'une rupture africaine à plusieurs échelles*

#### **Une effervescence intellectuelle africaine à l'avant-garde**

Cette défiance envers les institutions internationales et les bailleurs de fonds publics est alimentée par un débat économique qui se densifie et qui trouve un écho médiatique grandissant. Il se caractérise par un écosystème hétérogène (économistes, historiens et autres

<sup>22</sup> Thierry Pairault, idem.





intellectuels) et une absence de consensus. Cependant trois positionnements se distinguent :

Celui dont fait partie l'économiste Demba Moussa Dembélé, soutient l'idée de ne plus privilégier l'endettement auprès de bailleurs de fonds publics et d'institutions mondiales. Ce positionnement soutient que tout endettement auprès de ces créanciers impacte le pays en matière de souveraineté et de performances économiques. Il met en avant la pluralité des financements de l'économie, privilégiant les modes de financements endogènes<sup>23</sup>, afin de rendre plus fort le tissu économique régional.

Un second positionnement, dont fait partie l'économiste Misheck Mutize, soutient que le recours à des annulations et à des moratoires sur la dette affecte l'image du pays auprès des créanciers. Selon ses pourfendeurs, ces mécanismes conduisent les créanciers à craindre la solvabilité de ces Etats, provoquant ainsi une hausse des taux d'intérêt déjà élevés. Ces intellectuels défendent aussi l'idée que les gouvernements devraient négocier collectivement afin d'obtenir des taux d'intérêts plus compétitifs. Ils critiquent également la mauvaise allocation des ressources financières octroyées par les bailleurs de fonds publics et la mauvaise gestion budgétaire concernant le remboursement des créanciers.

Un troisième positionnement, de plus en plus populaire, prône l'annulation de l'ensemble des dettes publiques, extérieures, bilatérales, multilatérales et même privées. Cet ensemble de dettes

<sup>23</sup> Politis [entretien avec Demba Moussa Dembélé] « Si l'Afrique continue dans l'impasse des politiques néolibérales dictées par le Nord, elle va dans le mur ! », *Bastamag*, 20/04/2020.



est considéré, selon l'économiste N'Dongo Samba Sylla, comme « odieux et illégitime »<sup>24</sup> pour les populations qui payent les effets de la dette : faibles revenus, chômage, sous-emploi, et moindre qualité des services publics. Les soutiens de ce positionnement considèrent que la dette publique n'est pas un problème en soi, mais que l'absence de concertation dans les décisions de souscription, ainsi que les conditions du financement (entre autres les taux d'intérêt variables souvent plus élevés qu'ailleurs) posent le véritable problème.

### Une rupture comme levier politique interafricain

**La controverse entre économistes pro ou anti-dette se reflète également dans l'arène politique et diplomatique régionale où, à travers les divergences idéologiques, se construisent et se contestent les ambitions du leadership régional.**

Durant la pandémie du Covid-19, la controverse politique entre Romuald Wadagni et Abdoulaye Daouda Diallo, respectivement ministres de l'Economie et des Finances du Bénin et du Sénégal, a fortement marqué les esprits. Ainsi, suites aux plaidoyers et annonces des présidents Macky Sall et Emmanuel Macron sur la dette, le ministre béninois avait contesté le leadership régional sénégalais naissant, en exprimant dans un premier temps son opposition<sup>25</sup> à un moratoire ou à un allègement de la dette. Souhaitant préserver la confiance des créanciers, il entendait éviter les primes de risques

<sup>24</sup> Pauline Tétillon et Thomas Borrel, « N'Dongo Samba Sylla : la problématique de la dette est liée à celle de la souveraineté monétaire », *Survie*, 27/05/2020.

<sup>25</sup> Romuald Wadagni, « Moratoire ou annulation de la dette des pays africains : n'est-il pas temps de changer d'approche ? », *La Tribune Afrique*, 24/04/2020.



(donc une hausse des taux d'intérêts) et ainsi garantir l'accès aux financements futurs<sup>26</sup>. Dans une réponse point par point, le ministre sénégalais défendait l'annulation de la dette comme un mécanisme « vertueux et bienfondé »<sup>27</sup>, permettant d'obtenir des marges de manœuvres pour un refinancement. Puis, le béninois avait nuancé ses propos en saluant la suspension du service de la dette pour certains pays, tout en persévérant préférer aux moratoires la mobilisation de nouvelles ressources et liquidités<sup>28</sup>, entre autres sous forme d'obligations. Marqueur de stratégies divergentes voire concurrentes, la controverse régionale autour de la dette est néanmoins porteuse, selon l'économiste Kako Nubukpo, d'une renaissance et d'une stimulation du débat africain<sup>29</sup>.

### Consommation de la rupture ; quand la société civile entre en jeu

**Ce débat économique oppose également régulièrement les gouvernements et la société civile africaine, en prenant la forme d'une guerre informationnelle de plus en plus marquée, où les intellectuels sont rejoints par les activistes et les lanceurs d'alerte.**

<sup>26</sup> Romuald Wadagni, « [Tribune] Covid-19 : pourquoi l'allègement de la dette africaine n'est pas la solution », *Jeune Afrique*, 13/04/2020.

<sup>27</sup> Abdoulaye Daouda Diallo, « [Tribune] Annuler la dette des pays africains est vertueux et bienfondé », *Jeune Afrique*, 28/04/2020.

<sup>28</sup> Mounir El Figuigui, « Romuald Wadagni : Nous préférons aux moratoires [sur la dette] la mobilisation de nouvelles ressources selon des termes favorable », *La Tribune Afrique*, 31/07/2020.

<sup>29</sup> Kako Nubukpo, « [Tribune] Controverse Bénin/Sénégal sur la dette : la renaissance du débat africain », *Jeune Afrique*, 04/05/2020.



Souvent, la société civile africaine reproche aux gouvernants leur mauvaise gestion de la dette. De nombreuses initiatives anti-dette sont menées pour contester les actions gouvernementales. Constatant l'augmentation des taxes, les populations craignent que ces dernières ne servent à éponger un endettement dont ils n'ont pas profité et qui favoriserait la corruption. Ces oppositions de la société civile au moratoire sur la dette font également émerger une dimension morale de ces mécanismes ; **pour certains acteurs de la société civile annuler la dette d'un Etat reviendrait à nier sa capacité de remboursement, et donc à admettre un traitement inégalitaire portant atteinte à l'honorabilité de l'Etat et à la dignité des populations.**

C'est le cas par exemple au Kenya, où l'opinion publique à l'encontre de la dette s'est transformée en mobilisation sociale anti-dette en avril 2021, lorsque la population kényane avait appris que leur pays bénéficierait d'un nouveau prêt du FMI d'un montant de 2,34 milliards de dollars. En réaction à ce financement, des organisations de la société civile ont lancé une pétition demandant l'annulation du prêt<sup>30</sup> (celle-ci comptait plus de 236 000 signatures en septembre 2021) et servant de vecteur dans le cyberspace pour amplifier la mobilisation. Dénonçant la vulnérabilité de leur pays face à la dette<sup>31</sup>, sur le plan de la souveraineté et de la corruption, ces Kenyans regroupés sous le

<sup>30</sup> Hilary Kimuyu, « Over 150k Kenyans sign petition to stop IMF loans in 24 hours », *Nairobi News*, 06/04/2021.

<sup>31</sup> Falila Gbadamassi, « Les Kényans enjoignent au FMI d'arrêter de prêter de l'argent à leur pays », *Francetvinfo*, 26/04/2021.



slogan « Stop loaning Kenya » ont perturbé une réunion parallèle du FMI sur le climat.

## Les failles du dispositif français et les perspectives du financement

### *Sommet Afrique-France et sommet du 18 mai : une séparation maladroite des acteurs*

Le sommet du 18 mai 2021 sur le financement des économies africaines réunissait les chefs d'Etats ou les représentants des gouvernements, ainsi que les dirigeants des institutions internationales. En revanche, le sommet Afrique-France de Montpellier, en octobre, réunira des personnalités africaines, autour de l'historien Achille Mbembe et d'un panel d'intellectuels, sans aucune délégation officielle.

**Cette dichotomie des dispositifs interroge les populations africaines, ainsi que la diaspora ; elle impose un clivage entre les acteurs économiques.** Par exemple, les entrepreneurs africains à la tête de micro-entreprises ou de PME, qui n'étaient pas invités au sommet du 18 mai, pour autant directement concernés par les enjeux de la dette, ne peuvent pas exprimer leurs besoins – ou au mieux, au sein d'un sommet distinct et ultérieur. Ce sommet Afrique-France ne pourrait-il pas alors être perçu comme une caution de la société civile, pour légitimer les politiques entérinées entre décideurs ?



Ainsi, **ce décuplement des sommets induisant une séparation des acteurs conduit à multiplier les angles morts** ; il accentue le risque de concevoir et déployer des moyens déconnectés des besoins en financement et des orientations socio-économiques exprimées par la société civile africaine. **Si la sémantique est ambitieuse, par manque d'inclusivité, le *New Deal* pour l'Afrique proposé par Emmanuel Macron pourrait maladroitement apparaître comme un énième stratagème de communication politique où la dette africaine sert avant tout de levier de puissance à la France.**

### *Les nouvelles perspectives de financements à l'épreuve du vide stratégique*

De plus en plus de voix s'élèvent pour trouver un financement alternatif pour les projets des entrepreneurs africains. Lors de l'inauguration du think tank *A New Road*, Sandra Ablamba Johnson, secrétaire générale de la présidence de la République du Togo, a ouvert une brèche pour le recours à des partenariats public-privé de soutien au développement et à la croissance<sup>32</sup>.

Dans une interview<sup>33</sup> au *Monde*, le banquier et envoyé spécial de l'Union africaine Tidjane Thiam rappelle que les PME africaines sont motrices dans l'économie du continent. Il plaide ainsi pour le

<sup>32</sup> Gide Loyrette Nouel, « Lancement du think tank A new ROAD » [vidéo], *youtube.com*, 25/03/2021.

<sup>33</sup> Marie de Vergès [propos recueillis par], « Tidjane Thiam : dans la lutte contre la crise du Covid-19, les pays africains demandent pas de faveur », *Le Monde*, 18/05/2021.



développement du tissu économique local à travers des fonds propres, symbole de bonne santé économique pour le pays et pourvoyeur de richesses.

Dans un contexte où la Chine continue d'accroître son influence sur le continent africain à travers ses initiatives économiques comme la *Belt and Road Initiative* (BRI), l'aide française aux financements des projets africains est nécessaire pour que le *New Deal* pour l'Afrique revendiqué par Emmanuel Macron soit efficient. Aussi, plus que les conditions financières des prêts, l'importance des sommes disponibles et octroyées semble primordiale. C'est principalement cette caractéristique qui distingue la Chine d'une part, et les membres du Club de Paris et les institutions internationales de l'autre. Là où ces derniers proposent des prêts de faible montant, la Chine octroie des centaines de millions de dollars nécessaires au financement des projets<sup>34</sup>.

Dans cette confrontation avec la Chine, la France a-t-elle les moyens d'assurer concrètement ces besoins en financement ? Si la Chine peut compter sur son dispositif New Silk Road Fund<sup>35</sup> (NSRF) pour développer ses projets infrastructurels en Afrique, pour rivaliser **la France doit impérativement mobiliser sa diplomatie économique. Dans ce contexte elle pourrait s'appuyer sur les écosystèmes européens et privés ; cependant cette mobilisation nécessitera obligatoirement une stratégie claire, qui fait pour l'instant défaut.**

<sup>34</sup> Thierry Pairault, idem.

<sup>35</sup> Fonds de développement financé par le fonds souverain chinois China Investment Corp. d'une part et par les deux banques publiques The Export-Import Bank of China et China Development Bank (Exim Bank).



Par ailleurs, la France dispose entre autres d'une institution financière publique, l'Agence française de développement (AFD), présente sur l'ensemble des continents afin de financer et d'accompagner les projets de développements locaux. L'Afrique bénéficie déjà du financement de l'AFD ou de ses filiales comme Proparco. Mais là encore, **l'approche révèle une forme de naïveté<sup>36</sup> vis-à-vis des partenaires chinois** : en effet, l'AFD effectue de nombreux prêts aux acteurs économiques chinois, dont des banques publiques qui financent les projets infrastructurels des routes de la soie en Afrique, concourant ainsi à assoir la puissance chinoise. De plus, si la Chine impose aux débiteurs africains l'obligation systématique de recourir à des entreprises chinoises, l'AFD finance des projets africains dont l'exécution est parfois confiée à des entreprises chinoises<sup>37</sup>.

**Aujourd'hui, le financement du secteur privé africain reste le marché à reconquérir par les partenaires économiques en Afrique, en développant des mécanismes innovants.**

**Par ailleurs, dans un contexte marqué à la fois par une guerre économique et informationnelle de plus en plus prégnante, mais aussi par le renouveau des mobilisations socio-économiques et politiques africaines, le *New Deal* pour le financement des économies africaines doit impérativement répondre aux réalités terrains et inclure la société civile africaine dans l'essence de la stratégie française.**

<sup>36</sup> Laurent Saint-Martin [rapporteur au nom de la commission des finances], « Aide publique au développement, prêts à des Etats étrangers », Assemblée Nationale, 08/10/2020.

<sup>37</sup> Thierry Pairault, idem.

## Les auteurs

Experts en intelligence économique et étudiants à l'Ecole de Guerre Economique, les auteurs sont membres du Club Afrique de l'AEGE.



Laurène Montalbano



Adèle Ronget



Aysser Arjoun



Club Afrique  
AEGE

[club-afrique@aege.fr](mailto:club-afrique@aege.fr)  
[www.aege.fr/afrique](http://www.aege.fr/afrique)

Octobre 2021

Photo de couverture © International Monetary Fund, [www.flickr.com](http://www.flickr.com)